

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2016

Convocation du : 11 / 01 / 2016

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusé : Aucun

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

### **1) Budget Principal 2016 – Travaux d'investissement**

Mr le maire demande aux membres du conseil de lister tous les travaux pour l'année 2016. Il rappelle que le solde du budget fonctionnement 2015 est de 12000 €. Des travaux sont déjà engagés à savoir l'éclairage de la cour de la mairie et des travaux dans l'église (peinture, cloches, plancher). Il reste environ 9000 € de travaux possible.

### **2) Budget Eau et Assainissement – Délibération Marché de travaux**

Mr le maire informe le conseil qu'il a signé le marché de création du réseau assainissement et du remplacement du réseau eau potable le 11 janvier 2016. Les travaux devraient commencer début Mars. Le marché est de 1 644 000€ HT. Un prêt de 1 200 000€ a été contracté à la CDC au taux de 1.5% (taux du livret A +0.75%).

8000 m<sup>3</sup> de remblai devront être évacués et stockés ; le site de l'ancienne décharge pourra être utilisé mais ne suffira pas. D'autres solutions doivent être trouvées.

Enfin, les entreprises réalisant les travaux devront bénéficier d'emplacements pour stocker le matériel. Sachant que la place du hangar doit être libérée pour les manifestations prévues durant l'été, d'autres solutions seront proposées (site de la carrière ...).

Concernant la station d'épuration du Tremblay, la CCHB a lancé l'appel d'offre. Les travaux devraient commencer à la fin du printemps et être finis à l'automne.

Il est à rappeler que la CCHB reprend la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour LANTENAY, cela signifie que la commune ne fixera plus le prix de l'eau potable et de la taxe d'assainissement, et que les emprunts seront repris par la CCHB.

### **3) Projet de fusion de communes**

Suite à l'échec des regroupements CHEVILLARD-CONDAMINE-VIEU D'IZENAVE et IZENAVE-LANTENAY-OUTRIAZ, M. Dominique DELAGNEAU, Maire de VIEU D'IZENAVE, propose deux regroupements différents, qui n'avaient pas été envisagés initialement :

- Regroupement des communes de BRENOD et CHEVILLARD, géographiquement proches ;
- Regroupement des communes de CONDAMINE, IZENAVE, LANTENAY, OUTRIAZ et VIEU D'IZENAVE.

La commune de CONDAMINE s'est déjà prononcée défavorablement à ce projet, car elle continue d'étudier la possibilité d'une fusion avec CHEVILLARD uniquement.

La commune de LANTENAY était à l'origine de la proposition d'étudier l'opportunité d'une fusion en 2015, proposition rejetée par les communes d'IZENAVE et d'OUTRIAZ. Elle se déclare

ouverte à l'étude de toute nouvelle proposition de création de commune nouvelle, mais se montre sceptique quant à ses chances de réussites au regard des positions exprimées précédemment par les autres communes impliquées. Elle attendra donc une proposition réaliste de la part des dites communes.

#### **4) Vente d'un chemin communal**

Le GAEC de la Combe du Val propose à la commune de lui racheter le chemin situé « en Provert » (chemin sur la route d'IZENAVE), afin de regrouper deux parcelles qu'il exploite. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette offre.

#### **5) Courrier de réclamation d'administrés**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de trois courriers, signés par plusieurs habitants du TREMBLAY, contestant notamment :

- La hausse importante du prix de l'eau et de l'assainissement ;
- Le fait que ces hausses ont été appliquées avant le début de la réalisation des travaux, ce qui a selon eux permis à la commune d'augmenter sa trésorerie au détriment des habitants du hameau ;
- Le fait que la commune ait choisi de ne faire payer la taxe d'assainissement qu'aux habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif existant, au lieu de le facturer à tous les habitants de la commune ;
- La décision d'établir deux factures par an, l'une d'entre elle constituant une avance ;
- L'intérêt pour les habitants de la commune du projet de rénovation du réseau d'eau et de création d'un réseau d'assainissement collectif ;
- La légitimité de la commune à mener un tel projet.

M. le Maire leur répond par courrier :

- Le projet était nécessaire pour la commune, dont le réseau d'eau est vétuste (ce qui occasionne chaque année des travaux coûteux et des pénalités de la part de l'Agence de l'Eau) et qui ne dispose pas de défense incendie. Concernant le réseau d'assainissement collectif, il rappelle que celui du TREMBLAY a été financé par le budget général et donc payé par tous les habitants de la commune. Ceci a permis aux habitants de ce hameau, pendant de nombreuses années, d'être exonérés de taxe d'assainissement. Il rappelle enfin qu'en application de la loi NOTRE, la Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB) reprendra la compétence totale en matière d'eau et assainissement en janvier 2018 : après une période de lissage, leur prix sera donc le même sur tout le territoire de la CCHB, et ce prix sera très vraisemblablement plus élevé que celui payé actuellement par les habitants de LANTENAY. Si la commune n'avait pas entrepris les travaux de rénovation de son réseau d'eau et de création d'un réseau d'assainissement collectif, les habitants se seraient vus de toute façon appliquer ces nouveaux tarifs bien plus élevés, mais sans avoir à leur disposition les réseaux correspondant. Et comme LANTENAY ne fait pas partie des priorités de la CCHB en matière d'eau et d'assainissement, la commune sans doute dû attendre de nombreuses années avant de voir réalisés de tels réseaux.
- La commune n'a pas réalisé de trésorerie au détriment des habitants car, si les travaux n'ont pas encore commencé, elle a déjà dû régler les études relatives au projet, pour environ 100 000 €.
- Le produit de la taxe d'assainissement est très loin d'avoir couvert le coût de l'assainissement du lotissement.
- Tous les habitants de la commune payeront à terme la taxe d'assainissement ; une fois le réseau construit, ils auront 2 ans pour se raccorder.
- La commune a toute légitimité pour conduire ce projet, en accord avec la CCHB qui détient une partie de la compétence. L'équipe actuellement en place a toujours annoncé qu'elle

entendait le mener à bien, y compris dans la profession de foi distribuée aux habitants à l'occasion de l'élection qui l'a portée à la tête de la commune. Toutes les informations ont par ailleurs régulièrement été mises à disposition des habitants, à travers les comptes rendus du Conseil Municipal, le site internet et le bulletin municipal.

## 6) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La Commune dispose à ce jour de 136 835,46 €.
- Location à M. MIALON du bâtiment de l'ancien lavoir situé à l'intersection de la Rue des Fontaines et du Chemin des Tilleuls : le bail est signé, pour 50 € par an.
- L'Association des Pompiers de LANTENAY organise un voyage pour participer au carnaval de NICE.
- Une réunion se tiendra mercredi 20 janvier avec les élus d'IZENAVE et OUTRIAZ pour régler les questions relatives au financement de l'école et de la cantine-garderie.
- Un nouveau système de réservation par internet pour la cantine-garderie va être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> février, dans lequel les familles disposeront d'un identifiant et d'un mot de passe leur permettant de gérer leur compte directement (réservations, annulations ...). Une réunion d'information est prévue lundi 25 janvier, à destination des parents.

## 8) Compte rendus de réunions

- Commission Finances de la CCHB : Des économies importantes doivent être réalisées d'ici 2020. Le programme d'investissement de 10 millions d'euros, initialement prévu, a été revu à la baisse et sera limité à 6 millions d'euros. La baisse des dépenses de fonctionnement se fera notamment par la limitation de la hausse de la masse salariale ; une diminution de 10 % des dotations aux associations a également été décidée.  
La CCHB a enfin été retenue au programme LEADER, qui permet de financer des projets publics ou privés, afin de favoriser – entre autres – le développement des zones rurales.
- Routes : Le département va baisser de 10 % la dotation destinée à l'entretien des routes. Cela occasionnera un retard de 5 ans en moyenne pour les travaux prévus.
- SIVU ANGE-OIGNIN : La pollution de la scierie MONNET-SEVE est à l'étude, et le SIVU est en recherche de solutions. Il s'agissait par ailleurs de la dernière réunion du SIVU, car sa compétence devient compétence communautaire. Une vice-présidence a été créée à cette occasion par la CCHB.
- Assemblée générale des Communes Forestières : Un accord a été trouvé entre l'État, l'ONF et les communes forestières. La cotisation de 2 € par hectare ne sera pas augmentée (il était prévu qu'elle passe à 14 €), mais l'État demandera à l'ONF de réaliser davantage de coupes de bois. Le prix du bois va continuer à baisser dans les mois à venir : une invasion de scolytes en Savoie entraîne de nombreuses coupes et donc une hausse importante de l'offre. Par conséquent, aucune vente de bois ne sera prévue sur LANTENAY en 2016.
- Distribution des paniers repas aux anciens : les retours sont positifs.
- Travaux eau/assainissement : Trois entreprises seront sur site début mars. Une réunion publique est prévue le mardi 1<sup>er</sup> mars à 19h, à la Mairie.

Une fois l'ordre du jour épuisé, M. le Maire donne la parole à plusieurs personnes ayant assisté à la réunion. Des précisions sont demandées concernant les travaux à venir. Des signataires des courriers évoqués au point n°5 réitérent leurs critiques en développant leurs arguments. M. le Maire leur répond à nouveau, ainsi que certains conseillers municipaux.

Fin de la réunion à 21h50.

Prochaine réunion : lundi 14 mars à 20h